

**Séance publique du 10 septembre 2001**

**Délibération n° 2001-0198**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Renforcement de la gestion urbaine et sociale de proximité - Convention d'objectifs triennale (2001-2003)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de Pierre Bénite et des actions mises en œuvre dans le quartier de Haute Roche, classé catégorie 1, un projet urbain a été réalisé.

Toutefois, à ce jour, les éléments de diagnostic recensés par les partenaires font apparaître :

- un vieillissement prématuré des aménagements réalisés sur les espaces extérieurs et les parties communes de la résidence Haute Roche 1 Les Gris,
- une forte dégradation des parties communes de la résidence Les Arcades, propriété de la SA d'HLM Gabriel Rosset,
- un manque d'entretien global des espaces extérieurs de proximité sur l'ensemble du quartier.

Afin de maintenir l'attractivité du site et pour répondre aux attentes des habitants, il s'avère donc aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin dans le cadre du nouveau contrat de ville 2000-2006 avec la mise en place d'un projet partenarial de renforcement de la gestion de proximité.

Pour ce faire, une convention d'objectifs pluriannuelle pour les années 2001, 2002 et 2003 de gestion urbaine et sociale de proximité doit donc être signée par l'Etat, la communauté urbaine de Lyon, la ville de Pierre-Bénite, la région Rhône-Alpes, l'OPAC du Rhône et la SA d'HLM Gabriel Rosset.

Ses objectifs sont les suivants :

- l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier par une gestion accrue qui s'appuie sur un renforcement de la présence des acteurs de terrain, de l'entretien des espaces extérieurs et de la sensibilisation au respect du cadre de vie, afin de maintenir l'attractivité du quartier de Haute Roche et d'anticiper le développement de la vacance,
- le renforcement de la cohésion sociale et des relations de voisinage en développant des services rendus aux habitants par un accompagnement des nouveaux arrivants et de développement d'actions d'insertion par l'économique,
- l'association des habitants à la gestion et à l'évolution du quartier en développant des actions concrètes dans lesquelles ils seront pleinement impliqués.

Ainsi, dans le cadre des objectifs et principes énoncés, chacun des signataires s'engage à maintenir les moyens existants en améliorant leurs modes de fonctionnement et à proposer et mettre en œuvre de nouvelles actions.

Cette convention-cadre donnera lieu à une programmation annuelle des actions afférentes par les partenaires. Pour la première année (2001), la Communauté urbaine serait sollicitée à hauteur de 170 000 F qui seront à confirmer par délibération ultérieure ;

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de ville de Pierre Bénite ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'opération de renforcement de la gestion sociale et urbaine de proximité dans la commune de Pierre Bénite pour les trois années 2001, 2002 et 2003.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention d'objectifs triennale afférente.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,